

MAIRIE - ESSUILES**Délibération n° 2022-34****EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****Date de convocation** : 05 décembre 2022**Date de l'affichage** : 05 décembre 2022**En exercice** : 14**Présent(s)** : 11**Absent(s)** : 3**Pouvoir(s)** : 0

Le douze décembre deux mil vingt-deux à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis en la salle Olivier Dassault, sous la présidence de Régis VANDEWALLE, Maire.

Présents : PETIT Emeline, CHANTRELLE Fabienne, DORTU Nadine, SCHNEIDER Christian, REZONJA Philippe, BREGÉARD Michel, RICHARD Thierry, MATHYS Mickaël, WINDERICKX Jean-Luc, JOSSELIN Valéry

Absents excusés : CANO Clélia, LEPILLET Sonia, FLAMAND Isabelle

Pouvoirs : néant

Secrétaire de séance : BREGÉARD Michel

Objet : Recensement de la population : désignation de l'agent recenseur et indemnités.

Monsieur le Maire informe les membres présents de l'enquête de recensement de la population en janvier-février 2023, par le biais de l'INSEE.

En vue de la préparation de l'enquête, il convient de nommer un coordonnateur communal et un agent recenseur.

Considérant que la collecte du recensement de la population 2023 se déroulera du jeudi 19 janvier au samedi 18 février 2023,

Considérant que pour réaliser ce recensement, la dotation forfaitaire allouée par l'INSEE pour la commune s'élève à 1 018 € pour l'année 2023,

Le conseil municipal, à l'unanimité :

Décide de désigner la secrétaire de mairie en qualité de coordonnateur communal et agent recenseur et :

- elle est recrutée pour la période allant du 03 janvier 2023 au 28 février 2023.
- elle percevra le versement de l'indemnité allouée par l'INSEE, soit 1 018 €

La rémunération de l'agent recenseur correspond au repérage du logement (lors de la tournée de reconnaissance, une semaine avant le début de la campagne), à la remise (ou dépôt dans les boîtes aux lettres pour les habitations individuelles) puis au retrait en main propre de la notice de recensement au domicile de l'habitant, ainsi que les éventuelles relances en cas de non réponse.

Charge Monsieur le Maire de prendre les arrêtés nécessaires à la préparation de l'enquête qui seront adressés à l'INSEE.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le Maire,
Régis VANDEWALLE

